

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.891
31 janvier 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 31 janvier 2002, à 10 h 15

Président: M. Mohamed Tawfik (Égypte)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Je déclare ouverte la 891^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter, au nom de la Conférence, une très chaleureuse bienvenue au nouveau Représentant permanent de la République démocratique du Congo, l'Ambassadeur Antoine Mindua Kesia-Mbe, et de l'assurer de notre coopération dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Australie et du Brésil, ainsi que l'Ambassadeur de la Colombie, qui s'exprimera au nom du Groupe des 21. Je donne maintenant la parole à M. Les Luck, Ambassadeur de l'Australie.

M. LUCK (Australie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement et de vous adresser tous mes vœux à titre officiel – puisque c'est la première fois que je prends la parole – pour votre accession à la présidence de la Conférence, et de vous assurer de l'entière coopération de ma délégation dans vos efforts visant à faire avancer les travaux de la Conférence cette année.

Qu'il me soit également permis, par votre intermédiaire, monsieur le Président, d'adresser tous mes vœux aux nombreux collègues qui ont quitté la Conférence dans les mois qui ont suivi notre dernière rencontre, particulièrement à Mme Fayza Aboulnaga, l'ancienne Ambassadrice de votre pays, qui était une collègue et une amie très proche. Je tiens aussi à souhaiter une très chaleureuse bienvenue à nos nouveaux collègues, dont je ne puis énumérer les noms tant ils sont nombreux. Je me contenterai de dire à quel point nous avons hâte de travailler de façon constructive avec chacun d'entre eux.

Monsieur le Président, nous sommes confrontés à des défis majeurs en matière de sécurité internationale. Un environnement stratégique mondial en pleine mutation et le risque croissant d'une prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, y compris au bénéfice d'acteurs autres que les États, appellent des efforts renouvelés destinés à édifier un monde plus sûr.

Ils sont peu nombreux, ceux qui oseraient dire que l'année 2001 n'a pas été particulièrement difficile sur le front du désarmement. Depuis sa création, la Conférence du désarmement joue un rôle essentiel dans l'élaboration d'un régime multilatéral de maîtrise des armements et de désarmement. Toutefois, en dépit des multiples difficultés auxquelles nous faisons face aujourd'hui, l'Australie est profondément déçue par le fait que, depuis maintenant plusieurs années, nous ne sommes pas en mesure de nous entendre sur un programme de travail pour la Conférence du désarmement, et encore moins de contribuer sur le fond à l'examen des diverses questions complexes et urgentes dont nous avons été saisis.

À franchement parler, la Conférence du désarmement court le risque de se voir marginalisée dans les efforts internationaux destinés à résoudre les différents problèmes de sécurité auxquels nous sommes confrontés. Tout en reconnaissant que bon nombre de ces difficultés ne relèvent pas du champ de compétence traditionnel de la Conférence du désarmement, l'Australie estime qu'il est de notre devoir d'utiliser cette instance importante de façon plus efficace pour progresser vers les principaux objectifs de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération que nous avons collectivement définis comme méritant une attention particulière de notre part.

L'Australie demeure un fervent partisan d'une Conférence du désarmement forte, pertinente et dynamique, et demande instamment à tous les États membres d'accepter les nécessaires compromis pour parvenir à un consensus sur un programme de travail avant la fin de la présente session.

À cet égard, l'Australie estime que le programme de travail proposé à la fin du premier semestre de l'année 2000 par l'ancien représentant du Brésil, l'Ambassadeur Amorim, en sa capacité de Président de la Conférence, constitue une approche réaliste et équilibrée qui prend en compte les intérêts de tous les membres de la Conférence.

J'invite les délégations à se demander s'il est préférable qu'un tel programme de travail soit adopté, ou que la Conférence languisse une année de plus, incapable d'entamer la moindre discussion, ne serait-ce que sur les questions pour lesquelles il existe un large soutien et de réelles chances de progrès.

Une des priorités de l'Australie est l'ouverture, dans les plus brefs délais, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Il est particulièrement regrettable que ces négociations n'aient toujours pas commencé, alors même que le principe d'un tel traité a été à maintes reprises considéré comme représentant la prochaine étape logique dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, la dernière en date étant une résolution adoptée par consensus par l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. La négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles constituerait en outre un vote de confiance particulièrement bienvenu en matière de maîtrise des armements et de désarmement multilatéral.

Certains ont laissé entendre qu'un traité sur l'arrêt de la production serait bénéfique pour la non-prolifération, mais ne ferait pas véritablement avancer la cause du désarmement nucléaire. Nous ne sommes pas de cet avis. Il suffit de se pencher sur le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 pour percevoir le rôle qu'un tel traité pourrait jouer dans le désarmement nucléaire. Un traité sur l'arrêt de la production faciliterait les progrès sur les principaux objectifs de désarmement fixés dans le Document final de 2000. Fixer un plafond pour les quantités de matières fissiles susceptibles d'être utilisées dans la fabrication d'armes est essentiel pour parvenir à un désarmement nucléaire irréversible. Un traité sur l'arrêt de la production serait en outre une composante essentielle du régime de vérification dans un monde exempt d'armes nucléaires, et irait dans le sens de l'appel lancé dans le Document final, pour que soient développés des moyens de vérification pour instaurer, puis préserver un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous espérons sincèrement que la Conférence du désarmement ouvrira sans tarder des négociations sur l'arrêt de la production. Mais nous sommes conscients du fait que beaucoup de temps a été perdu. Aujourd'hui, nous avons une nouvelle occasion de commencer un programme de travail portant, notamment, sur un traité interdisant la production de matières fissiles. L'Australie appuie fermement les efforts faits dans ce sens. Cependant, si cela se révélait impossible, elle serait favorable à la poursuite de travaux informels sur les questions relatives à l'arrêt de la production, sur la base des ateliers et des séminaires qui se sont tenus l'année dernière. Ces travaux ne seraient en aucune façon destinés à nuire à la Conférence du désarmement ou à la remplacer, mais plutôt à lui venir en aide. Nous espérons qu'en facilitant les progrès sur l'arrêt de la production, ces travaux informels ouvriront la voie à des progrès plus

rapides lorsque les négociations officielles s'ouvriront effectivement dans le cadre de la Conférence. En attendant le traité, nous demandons instamment à tous les États concernés de déclarer un moratoire sur la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires.

Permettez-moi également ici de souligner la valeur des divers instruments et initiatives de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement appuyés par l'Australie et leur complémentarité intrinsèque avec les objectifs suprêmes de la Conférence du désarmement.

Le TNP demeure essentiel à nos efforts pour prévenir la prolifération des armes nucléaires, faciliter l'accès aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et faire progresser la cause du désarmement nucléaire. L'ouverture du cycle d'examen du TNP de 2005, dont la première réunion du Comité préparatoire est programmée pour le mois d'avril prochain à New York, rend encore plus nécessaire la reprise des travaux de la Conférence. Une Conférence du désarmement agissante sera la démonstration de notre volonté collective de progresser sur la base des principaux résultats de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Nous appelons toutes les parties au TNP à insuffler dans le cadre du processus d'examen un esprit de coopération compatible avec nos intérêts partagés, afin de préserver et renforcer ce traité essentiel.

L'appui résolu de l'Australie en faveur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est fondé sur la considération concrète selon laquelle une interdiction complète de tous les essais nucléaires va dans le sens de nos intérêts de sécurité et des intérêts de tous. Nous regrettons que le TICE ne soit toujours pas entré en vigueur. Mais avec 165 signatures et 89 ratifications, il ne fait aucun doute que le Traité a d'ores et déjà établi une véritable règle internationale interdisant les essais nucléaires. À l'image de nombreux autres pays, nous continuerons à tout faire pour que le TICE entre en vigueur, et profitons de cette occasion pour demander instamment une nouvelle fois à tous ceux qui n'ont encore ni signé ni ratifié cet instrument de prendre sans tarder toutes les mesures nécessaires dans ce sens. D'ici là, les moratoires en vigueur doivent être maintenus.

L'Australie est favorable à l'adoption d'un code de conduite international universel n'ayant pas force obligatoire destiné à empêcher la prolifération des missiles balistiques. Nous nous sommes intéressés de près à la rédaction de ce code de conduite et nous invitons tous les États à l'appuyer pour manifester leur volonté d'empêcher la prolifération des missiles balistiques. Le texte d'un projet révisé de code a récemment été distribué et nous appelons tous les États à participer à la première session de négociations ouvertes à tous, qui aura lieu à Paris le mois prochain.

À l'instar de nombreux États, l'Australie déplore que nous n'ayons pu nous entendre sur un programme de travail de fond lors de la récente Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques. Avant et pendant la Conférence d'examen, la délégation australienne a travaillé d'arrache-pied avec d'autres délégations pour mettre au point une série d'initiatives concrètes visant à renforcer la Convention en cette période cruciale. Cela n'a pas été possible, mais nous jugeons réconfortant le fait que les États parties ont accepté l'idée d'une nouvelle Conférence d'examen d'ici la fin de l'année. Nous avons hâte de travailler avec les délégations durant l'année à venir pour mettre au point des propositions spécifiques visant à faire en sorte que la Convention demeure pertinente et dynamique.

Dans ce contexte, le succès de la Convention sur les armes chimiques forme un étonnant contraste. Cette convention est le seul traité international bénéficiant de l'appui d'un régime complet de vérification qui interdit toute une catégorie d'armes. Alors que la Convention est en vigueur depuis maintenant près de six ans, il est essentiel que l'impulsion ainsi donnée ne faiblisse pas et que l'autorité et la crédibilité de cet instrument demeurent intactes. La force et l'efficacité de la Convention sur les armes chimiques relèvent de la responsabilité de tous les États parties. L'Australie demande instamment à toutes les parties de renouveler leur engagement en faveur de la Convention en s'acquittant complètement et en temps voulu des obligations découlant de cet instrument.

L'Australie demeure un des principaux artisans de l'action internationale contre les mines. Nous œuvrons résolument en faveur de l'universalisation de la Convention d'Ottawa et nous félicitons de l'augmentation rapide du nombre de parties (actuellement 122 États parties et 20 États signataires). Nous invitons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention dès que possible et, en attendant, à s'abstenir de poser des mines antipersonnel compte tenu des risques qu'elles font peser sur les populations civiles.

Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur d'être désigné Président de la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques qui, comme vous le savez, s'est tenue en décembre 2001. À notre grande joie, la Conférence d'examen a décidé d'étendre le champ d'application de la Convention et de créer un groupe d'experts chargé d'examiner d'éventuelles mesures destinées à réduire les effets des restes explosifs de guerre et des mines antivéhicule. L'Australie espère que la bonne volonté et l'esprit de coopération qui ont régné parmi les délégations présentes à la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques animeront également la Conférence du désarmement et nous aideront à parvenir à un accord trop longtemps différé concernant notre programme de travail.

Enfin, l'Australie se félicite de l'annonce faite récemment par les États-Unis et la Russie qu'ils vont réduire considérablement leurs arsenaux nucléaires respectifs. Puisque les États-Unis ont décidé de se retirer du Traité ABM, nous demandons instamment aux deux grandes puissances d'intensifier leur dialogue concernant un nouveau cadre stratégique susceptible de compléter les efforts multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement et d'améliorer la sécurité du monde.

En conclusion, Monsieur le Président, il reste encore beaucoup de choses à éclaircir et à examiner en ce qui concerne l'environnement stratégique international, caractérisé ces derniers temps par l'instabilité et les incertitudes. Nous sommes à la fois en présence de difficultés et d'occasions à saisir. Nous devons appréhender le meilleur moyen de parvenir à nos objectifs qui sont depuis longtemps la paix et la sécurité internationales dans cet environnement en constante évolution. Depuis un certain nombre d'années, nous nous privons collectivement de la possibilité d'avoir, à la Conférence du désarmement, de véritables discussions de fond. Ceci ne peut pas durer plus longtemps. Même si nous ne sommes pas pleinement satisfaits des options qui nous sont proposées, nous devons, à notre avis, faire le meilleur usage de la meilleure (je veux parler de celle qui est contenue dans la proposition Amorim), que nous ayons pu jusqu'à présent mettre au point pour faire avancer nos travaux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Je remercie l'Ambassadeur de l'Australie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Luis Felipe Seixas Corrêa, représentant du Brésil.

M. SEIXAS CORRÊA (Brésil) (traduit de l'Anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire à quel point je suis satisfait de vous voir, vous qui représentez l'Égypte, pays ami du Brésil agissant pleinement au service du désarmement nucléaire et partenaire du Brésil au sein de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, présider la Conférence du désarmement. En cette période cruciale, alors que notre session annuelle commence à peine et que les attentes sont particulièrement fortes, vous pouvez compter sur l'entière coopération de la délégation brésilienne. Je vous souhaite un plein succès dans vos efforts.

Permettez-moi également de rendre hommage à M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence, et au Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Enrique Román-Morey, pour leur précieux soutien.

Monsieur le Président, alors que j'accède à mes responsabilités de chef de la Mission brésilienne à Genève, je profite de l'occasion qui m'est donnée de faire quelques observations générales et de m'attarder sur un certain nombre de grandes questions qui nous intéressent plus particulièrement.

Les événements qui se sont déroulés depuis le mois de septembre dernier ont plongé le monde entier dans la peine et la détresse. Nous avons tous été brutalement confrontés à la fragilité de notre sentiment de sécurité et de bien-être. C'est peut-être pour cette raison, peut-être parce que nous nous sommes tous sentis, d'une façon ou d'une autre, victimes des attaques du 11 septembre, qu'un consensus sans précédent est apparu quant à la nécessité de porter un coup fatal à l'odieux phénomène qu'est le terrorisme. Nul d'entre nous ne peut raisonnablement prétendre échapper à ce sentiment d'insécurité et de vulnérabilité. Les questions touchant à la sécurité occupent désormais une place prépondérante dans notre ordre du jour. Les attaques terroristes et le risque que leurs auteurs utilisent un jour des armes de destruction massive ont mis en évidence l'importance des régimes de désarmement et de non-prolifération fondés sur des instruments négociés multilatéralement. Comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans l'intervention qu'il a faite devant l'Assemblée générale sur la question du terrorisme international, nous ressentons maintenant plus que jamais dans l'histoire récente la nécessité de garantir l'universalité, la vérification et la pleine mise en œuvre des principaux traités relatifs aux armes de destruction massive, notamment ceux qui interdisent les armes chimiques et biologiques et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Dans ce contexte, les événements récemment survenus dans le contexte de la sécurité internationale et les nouveaux défis que la communauté internationale doit relever dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale préoccupent profondément le Brésil.

Mon pays œuvre depuis longtemps pour la paix et le désarmement. Dès les premières années d'existence du Comité de désarmement des 18 pays et de la Conférence du Comité du désarmement, nous avons agi de façon constructive et dans un esprit de coopération. Nous n'accordons aucun crédit à la logique d'un système qui reposerait sur l'accumulation et la sophistication des armements pour assurer la stabilité. Nous respectons la Charte des

Nations Unies et nous restons convaincus que le désarmement ne peut être séparé du processus plus global de promotion de l'état de droit. Nous estimons que les questions touchant la sécurité ont une dimension universelle et appellent des réponses multilatérales dans un cadre de responsabilité collective. Nous considérons que, du point de vue de la stabilité et de la prévisibilité, rien ne peut remplacer les instruments multilatéralement négociés et juridiquement contraignants. Nous demeurons attachés à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, ainsi qu'à l'objectif d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Qui plus est, nous sommes déterminés à parvenir à l'élimination totale des armes de destruction massive.

Tels sont les principes qui ont guidé et continueront de guider l'action du Brésil au sein de cette instance. Il m'a paru utile de les réaffirmer au moment où s'ouvre la session de 2002.

D'aucuns diront que cette année – comme de nombreuses autres années par le passé – s'achèvera sans que rien ne se passe. L'opinion publique mondiale ne croit peut-être plus en la possibilité de voir la Conférence faire des progrès décisifs. Elle a en effet déchanté en voyant comment les choses progressaient ou, pour être plus exact, ne progressaient plus à la Conférence.

Elle a peut-être raison, peut-être pas. Et tant qu'il existe une lueur d'espoir, nous avons raison de persévérer.

Pour la quatrième année consécutive, la Conférence du désarmement commence sa session annuelle sans programme de travail. Je m'abstiendrai de toute digression sur ce point, me contentant d'ajouter ma voix à celles qui ont déjà mis en évidence les répercussions de la paralysie actuelle sur la crédibilité de la Conférence. Nous avons été saisis d'une proposition de programme de travail. Après avoir, pendant plus d'un an, appuyé à maintes reprises le document CD/1624, pour qu'il serve de base à de nouvelles consultations, il est temps de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour combler les divergences qui nous empêchent de nous entendre sur un programme de travail.

Nous devons impérativement vaincre l'immobilisme, comme vous l'avez si judicieusement fait remarquer, Monsieur le Président, dans votre déclaration liminaire. Nous devons donc persévérer.

La persistance des armes nucléaires et l'absence de volonté résolue de les éliminer totalement constituent les ingrédients potentiels de leur prolifération. Il s'ensuit que la conservation pour une durée illimitée d'armes nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires est incompatible avec la préservation de l'intégrité et de la viabilité du régime de non-prolifération nucléaire et avec l'objectif plus général que constitue la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Le Brésil est un ardent partisan du désarmement, et plus particulièrement du désarmement nucléaire, ainsi que de la préservation et de la scrupuleuse application de tous les traités et accords déjà adoptés en la matière, comme l'a souligné le Président Fernando Henrique Cardoso au cours de sa récente visite à Moscou.

Lorsqu'on parle de l'objectif de désarmement nucléaire et de non-prolifération, comment ne pas se remémorer le résultat important de la Conférence d'examen du TNP de 2000 et souligner l'engagement sans équivoque pris à cette occasion par les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires? La Conférence d'examen du TNP de 2000 est convenue d'un programme d'action détaillé pour un désarmement nucléaire, dont les 13 étapes constituent un schéma directeur permettant d'évaluer les efforts systématiques et progressifs entrepris pour mettre en œuvre l'article VI du TNP. Le Congrès brésilien a approuvé par voie législative l'adhésion du Brésil au TNP, en considérant que les obligations prescrites à l'article VI seraient appliquées pleinement et scrupuleusement. À partir du mois d'avril prochain, la phase préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005 sera l'occasion d'éprouver la volonté des États dotés d'armes nucléaires de respecter leurs engagements et de répondre aux attentes qu'ils ont eux-mêmes suscitées. Nous devons persévérer.

Depuis près d'un siècle et demi, mon pays vit en paix avec tous ses voisins. Nous sommes fiers d'appartenir à une région épargnée par les conflits internationaux et historiquement attachée à la paix et au désarmement.

L'engagement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en faveur de la paix et de la sécurité internationales est illustré par un certain nombre d'instruments régionaux et sous-régionaux. Dans le domaine des armes de destruction massive, le Traité de Tlateloco de 1967, portant création de la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région habitée du monde, est un exemple parfait de cette détermination. Dans le Cône sud, avant même que soit adoptée la Convention sur les armes chimiques, l'Argentine, le Brésil et le Chili ont renoncé, par l'Accord de Mendoza de 1991, à utiliser, fabriquer, acquérir, stocker et transférer des armes chimiques et biologiques. Par la suite, nous avons été rejoints par le Paraguay, l'Uruguay, la Bolivie et l'Équateur. En 1998, la Déclaration politique d'Ushuaia a fait des États du Mercosur, ainsi que de la Bolivie et du Chili, une zone exempte d'armes de destruction massive. Plus récemment, les présidents de tous les pays d'Amérique du Sud ont décidé de faire de toute cette région une zone de paix, conformément à ce qui avait été annoncé au sommet accueilli par le Président Cardoso à Brasilia, en septembre 2000.

Monsieur le Président, permettez-moi de conclure en rendant hommage à mon prédécesseur, l'Ambassadeur Celso Amorim qui, se fondant sur le précieux travail de ses prédécesseurs – l'Ambassadeur Dembri et l'Ambassadeur Lint, notamment - a rédigé, alors qu'il présidait la Conférence du désarmement, une proposition qui reste encore aujourd'hui une référence pour nous. Cette proposition, publiée sous la cote CD/1624, a le mérite d'être pourvue de ce qu'on appelle en langage diplomatique une certaine «ambiguïté constructive» digne d'intérêt. Ce qui nous manque, c'est le minimum de souplesse requis pour nous permettre d'avancer sans qu'aucune partie ne perde de vue ses intérêts vitaux en matière de sécurité.

J'espère que nous serons capables de faire avancer les choses dans la bonne direction. Il n'est jamais trop tard. Nous devons persévérer.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Je remercie l'Ambassadeur de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à M. Camilo Reyes Rodriguez, Ambassadeur de la Colombie.

M. REYES RODRÍGUEZ (Colombie) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole depuis le début de la présente session de la Conférence du désarmement, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la direction de nos travaux, de vous remercier des efforts que vous avez faits pour parvenir à un accord sur un programme de travail et de vous assurer de l'appui et de la coopération indéfectibles du Groupe des 21 dans l'exercice de vos responsabilités.

Monsieur le Président, je vais maintenant donner lecture d'une déclaration du Groupe des 21. Cette déclaration ayant été négociée en anglais, je la lirai dans cette langue.

(L'orateur poursuit en anglais)

«Déclaration du Groupe des 21:

Le Groupe des 21 exprime sa satisfaction à la suite de l'adoption par la Conférence d'un ordre du jour pour sa session de 2002. La présente session de la Conférence du désarmement s'ouvre dans un contexte caractérisé par une multiplicité de graves difficultés auxquelles la communauté internationale doit faire face dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération sous tous ses aspects et de la sécurité internationale. Parmi ces difficultés figurent tout particulièrement les tentatives visant à justifier la perspective d'une possession illimitée d'arsenaux nucléaires et les notions connexes de dissuasion nucléaire, notamment la modification d'un cadre stratégique et les éléments qui tendent à élargir les possibilités d'utilisation ou de menace d'utilisation de la force.

Le Groupe des 21 souligne que la Conférence du désarmement, en sa qualité unique d'instance multilatérale de négociation sur le désarmement, devrait se doter d'un programme de travail qui prenne en compte ces difficultés et les intérêts et priorités de tous ses membres ainsi que les aspirations de la communauté internationale en matière de désarmement, de non-prolifération sous tous ses aspects et de paix et de sécurité internationales. Le Groupe est préoccupé par l'incapacité dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement d'entreprendre un travail de fond sur la base d'un programme de travail négocié, en dépit de la souplesse dont il a fait preuve et des multiples propositions officieuses et officielles faites par certains de ses membres alors qu'ils présidaient la Conférence, à savoir la proposition Rodríguez Cedeño, la proposition Dembri et la proposition Amorim. Le Groupe des 21 réaffirme sa volonté de participer de façon constructive à tous les efforts visant à parvenir à un accord sur un programme de travail complet qui reflète les priorités de tous les États membres de la Conférence du désarmement.

Dans ce contexte, le Groupe des 21 réitère sa proposition concernant le programme de travail telle qu'elle est publiée sous la cote CD/1570, ainsi que celle relative à un projet de décision touchant la création d'un comité spécial du désarmement nucléaire et le mandat à lui donner, telle qu'elle est publiée sous la cote CD/1571.

Le Groupe des 21 souligne que le désarmement nucléaire reste une priorité absolue pour la Conférence du désarmement. Il souligne l'importance du risque de guerre nucléaire, des menaces que font peser sur l'humanité les armes nucléaires existantes et de la possibilité d'utilisation ou de menace d'utilisation des armes nucléaires. Il insiste sur la

nécessité de parvenir à une élimination totale des armes nucléaires et souligne, à cet égard, l'urgente nécessité d'engager sans délai des négociations à cette fin.

Le Groupe des 21 est profondément préoccupé par le fait que les progrès attendus après l'engagement sans équivoque pris lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000 par les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires dans la perspective d'un désarmement nucléaire ne se sont pas concrétisés.

Le Groupe des 21 a déjà exprimé, dans le document CD/1549, daté du 12 août 1998, sa position en ce qui concerne la création, au titre du point 1 de l'ordre du jour intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire», d'un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport établi par le Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat qui y figure, un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est devenue d'autant plus urgente que l'on peut légitimement craindre que les instruments juridiques existants soient insuffisants pour empêcher les tentatives imminentes de renforcement de la militarisation de l'espace. Les conséquences possibles de la décision prise par l'un des États parties au Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles de se retirer de cet instrument ne fait qu'ajouter aux difficultés en la matière. Conformément à la résolution 56/23 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Groupe des 21 souligne l'urgente nécessité d'entamer un travail de fond sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Bien que plusieurs approches aient été formulées, le Groupe des 21 est convaincu que les efforts visant à adopter un instrument universel ayant force obligatoire sur les garanties de sécurité à donner aux États non dotés d'armes nucléaires doivent être poursuivis.

Face au contexte dans lequel se trouve la Conférence du désarmement, le Groupe des 21 est profondément préoccupé par l'érosion progressive du multilatéralisme et insiste sur l'importance des efforts internationaux collectifs pour la promotion et la préservation de la paix et de la sécurité internationales. La meilleure façon de parvenir à cet objectif consiste à négocier des traités non discriminatoires multilatéraux de désarmement et de non-prolifération.

Le Groupe des 21 espère que la Conférence commencera sans tarder un travail de fond pendant sa session annuelle de 2002. À cette fin, il affirme sa volonté de participer de façon constructive à tous les efforts visant à parvenir à un accord sur le programme de travail. Il demande instamment aux autres groupes de faire preuve de la même souplesse et en appelle à la présidence de la Conférence pour qu'elle intensifie ses efforts visant à parvenir à un accord sur un programme de travail, de sorte que le travail de fond de la Conférence puisse commencer sans retard, conformément au Règlement intérieur.»

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Je remercie l'Ambassadeur de cette déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

La liste des orateurs pour aujourd'hui est terminée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous invite à présent à prendre une décision concernant les demandes formulées par le Costa Rica, les Philippines et la Slovaquie, de participation en tant qu'observateurs aux travaux de la présente session de la Conférence. Ces demandes n'ont pas été examinées préalablement en séance plénière informelle. Elles sont contenues dans le document CD/WP.524, dont vous avez été saisis.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter le Costa Rica, les Philippines et la Slovaquie à participer à nos travaux en tant qu'observateurs, conformément au Règlement intérieur?

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Nos travaux d'aujourd'hui sont ainsi terminés. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs. Puisque s'achève aujourd'hui la deuxième semaine de travail de la Conférence, je voudrais récapituler les résultats des consultations informelles que j'ai tenues à propos du programme de travail de la Conférence depuis l'accession de l'Égypte à la présidence, au début de la présente session annuelle.

Tout d'abord, je tiens à souligner que je me suis efforcé de faire en sorte que ces consultations se déroulent conformément au Règlement intérieur et à la décision prise par la Conférence sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement (CD/1036) et dans un esprit de totale transparence. J'ai également fait le maximum pour organiser des consultations informelles la semaine dernière, afin de permettre aux délégations de faire part de leurs positions et de leurs points de vue à propos du programme de travail de la Conférence et de préparer les déclarations que nous avons entendues en séance plénière. Je tiens à exprimer mes remerciements et ma gratitude à toutes les délégations qui m'ont fait part de leurs idées sur ce sujet.

Je suis en mesure d'affirmer que, pendant toutes les consultations, j'ai ressenti chez les membres de la Conférence un ardent désir de préserver la crédibilité de cette unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. J'ai également ressenti une profonde préoccupation de la part de nombreuses délégations face au blocage persistant des travaux de la Conférence, à un moment où le monde subit de profonds changements dans tous les domaines, y compris celui du désarmement. À cet égard, toutes les délégations avec lesquelles je me suis entretenu ont affirmé leur attachement à l'approche multilatérale du désarmement, particulièrement à la lumière des événements internationaux touchant au mécanisme international de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération.

En dépit de ce que je viens de dire, je ne suis pour le moment pas en mesure de vous apporter une solution rapide au blocage qui paralyse la Conférence depuis tant d'années. Cet état de choses est le résultat de la situation internationale que nous connaissons tous et n'a rien à voir avec de quelconques lacunes dans la façon de travailler de la Conférence. La présidence fera tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir à un accord sur le programme de travail, en examinant les options et les choix susceptibles de nous permettre de commencer nos travaux de fond tout en prenant en compte les aspirations des États membres en faveur de la paix et de la sécurité internationales pour tous.

J'accueillerai toutes les propositions et les idées dans ce domaine et j'encourage toutes les délégations à tirer parti des séances plénières pour exprimer leurs positions et soulever d'éventuelles questions d'importance à leurs yeux touchant à l'ordre du jour.

Après ce bref compte rendu, permettez-moi de vous informer que la prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 7 février 2002, à 10 heures, dans cette même salle.

La séance est levée à 11 h 10.
